

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 10 juillet 2023

Date de convocation : 04/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230710-D2023_05_044-DE



Délibération N° 2023/05/044

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Quorum : 14

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA CDA DE SAINTES

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à MONTALESCOT Eveline, WATTEBLED Stéphane pouvoir à DAVID Claudia, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à CARTON Jean-Pierre, Le MENI Nadège pouvoir à BOTON Monique, GUERIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Secrétaire de séance : BERTOT Jacques

Monsieur le Maire explique que le service éducation de la CDA de Saintes souhaiterait pouvoir disposer d'un local pour entreposer le matériel pédagogique.

Il est proposé de signer une convention afin de permettre un stockage au stade de la Touche et rue des Potagers.

Cette mise à disposition se ferait à titre gracieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur cette proposition.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

